



## **Tridel SA prend acte des deux audits indépendants de ses comptes 2016 Les rémunérations sont conformes au droit de la SA**

*Le Conseil d'administration de Tridel SA a pris connaissance des conclusions de deux audits indépendants menés sur ses comptes 2016. Les rapports confirment que le versement des rémunérations exceptionnelles versées à deux de ses administrateurs est conforme aux dispositions du droit de la société anonyme (art. 620 CO) et leurs montants ont été fixés dans le respect des règles d'organisation du Conseil d'administration.*

*Au vu des conclusions positives des audits validant la bonne gestion de l'entreprise, M. Stefan Nellen, Président du conseil d'administration et administrateur-délégué, a souhaité mettre fin à son mandat avec effet au 30 septembre 2018 afin de se concentrer entièrement à de nouveaux mandats. Le Conseil d'administration en prend acte et remercie très vivement son Président sortant pour le travail accompli depuis la construction de l'usine en 2002.*

En réponse aux questions soulevées lors de la publication des rémunérations exceptionnelles, le Conseil d'administration a commandé un audit indépendant auprès de la société BDO et a accepté que la Ville de Lausanne mène un second audit parallèle au travers du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL). Il s'agissait de vérifier plusieurs éléments de la comptabilité 2016, entre autres la politique générale de rémunération, le règlement de frais, le respect du règlement d'organisation du Conseil d'administration ainsi que la pertinence des versements exceptionnels en faveur de deux membres du conseil d'administration.

Lors de sa séance du 25 mai 2016, le Conseil d'administration d'alors avait décidé de verser Fr. 80'000.- à M. Olivier Français et Fr. 50'000.- à M. Stefan Nellen, au titre « de contribution exceptionnelle et hors cahier des charges au processus de construction de l'usine ». Cette décision a été motivée par la fin du mandat, au 30 juin 2016, de M. Olivier Français, conseiller municipal et représentant de la Ville de Lausanne. C'était à l'occasion de solder les heures effectuées, par le passé, dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de valorisation thermique des déchets, projet majeur pour la région lausannoise et le Canton de Vaud. Les intéressés ont décidé de reverser ces rémunérations exceptionnelles à des œuvres d'utilité publique, totalement pour M. Français, partiellement pour M. Nellen, le solde étant pris sous forme de salaire.

### **Pas de problème de fond**

Le Conseil d'administration constate à satisfaction que les rapports d'audit ne relèvent pas de problèmes de fond et que les sommes versées sont conformes aux dispositions du droit de la société anonyme, ainsi qu'aux statuts et règlements propres à Tridel SA. Les prestations effectuées ont permis de bénéficier des compétences d'ingénieur de M. Olivier Français lors de la phase critique de construction du tunnel d'acheminement des déchets ainsi que de l'usine elle-même. Le Conseil d'administration admet cependant qu'il aurait été plus opportun de verser ces rémunérations au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le CFL constate quant à lui que M. Français aurait dû faire verser les indemnités qui lui étaient attribuées à la ville de Lausanne en application du Règlement interne de la Municipalité de Lausanne

Le CFL souligne aussi que la part de la rémunération extraordinaire que M. Nellen a versé à une fondation aurait dû faire l'objet d'un prélèvement de charges sociales. Cette correction, d'un montant de Fr. 1'634.- sera effectuée ultérieurement par Tridel.



BDO part lui du principe que les montants concernés correspondent aux honoraires ordinaires prévus par le règlement du Conseil d'administration de Tridel SA et n'avaient donc pas à être annoncés à l'Assemblée générale. D'après le CFL, ces deux rémunérations auraient dû être annoncées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de Tridel SA, dans le respect du règlement du Conseil d'administration. Les avis des deux auditeurs divergent donc sur ce point formel.

#### **Le Conseil d'administration remercie M. Nellen**

La société Tridel SA est parfaitement gérée et saine au niveau financier. Au vu du résultat positif des audits validant la qualité du travail effectué sous sa houlette, M. Stefan Nellen, après 16 ans passés au sein de la société Tridel SA, a souhaité se consacrer entièrement à ses nouveaux mandats. Il a ainsi annoncé au Conseil d'administration son souhait de quitter le poste de Président et d'administrateur-délégué pour le 30 septembre 2018.

Entré au Conseil d'administration en 2002, M. Nellen en a pris la présidence le 21 juin de la même année. En complément à cette fonction, il a été nommé administrateur-délégué au mois de décembre 2005. Durant son mandat, M. Nellen a préparé et suivi le financement du projet ainsi que toutes les phases de construction de l'usine. A l'entrée du périmètre SADEC au sein de Tridel SA, en 2013, il a défini la nouvelle répartition du capital-actions. M. Nellen a toujours défendu avec ténacité les intérêts de la société auprès des partenaires et fournisseurs. Il a également développé la communication auprès du grand public. Ainsi, en 10 ans, plus de 47'000 visiteurs ont été sensibilisés à la gestion des déchets dans une perspective de développement durable.

Le Conseil d'administration tient ici à remercier vivement M. Nellen pour son engagement au sein de la société Tridel SA et lui souhaite plein succès dans ses nouveaux mandats. Dès son départ, c'est M. Jean-Daniel Luthi, vice-président, qui assurera l'intérim jusqu'à la nomination du nouveau président de la SA.

D'un coût de 360 millions de francs, l'usine d'incinération des déchets a été mise en service en 2006. Elle traite des déchets provenant de tout le canton de Vaud. Le chiffre d'affaire se monte à 40 millions de francs en 2016, avec un bénéfice net de 3,1 millions de francs.

Le Conseil d'administration

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Jean-Daniel Luthi, vice-président du Conseil d'administration et président du Comité d'audit, 079 446 14 47
- Stefan Nellen, président du Conseil d'administration, 079 206 83 10

*Annexe : audit de la société BDO*

Lausanne, le 17 avril 2018